

**UNESCO-
BANGLADESH
BANGABANDHU SHEIKH
MUJIBUR RAHMAN**

Prix international
pour l'économie
créative

APPEL À CANDIDATURES



Créé en 2020, le **Prix international UNESCO-Bangladesh Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman pour l'économie créative**, généreusement soutenu par la République populaire du Bangladesh, porte le nom de Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman en l'honneur du Père de la nation bangladaise.

Une récompense de 50 000 dollars américains est décernée tous les deux ans. En 2021, le prix inaugural fut décerné au studio de création MoTiv (Ouganda). La deuxième édition du prix aura lieu en juin 2023 au Siège de l'UNESCO à Paris.



QUEL EST L'OBJECTIF DU PRIX ?

Le prix vise à reconnaître et à récompenser les réalisations exceptionnelles d'un individu, d'une institution, d'une entité ou d'une organisation non gouvernementale qui a conçu et mis en œuvre des programmes de formation et d'autres interventions destinés à promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes dès l'âge de 16 ans.

QU'EST-CE QUE LA CONVENTION DE 2005 DE L'UNESCO SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES ?

La Convention de 2005

est un accord international juridiquement contraignant qui fournit un nouveau cadre pour des systèmes de gouvernance de la culture éclairés, transparents et participatifs garantissant aux artistes, aux professionnels de la culture, aux praticiens et aux citoyens du monde entier de pouvoir créer, produire, diffuser et consommer un large éventail de biens, services et activités créatifs et culturels, y compris les leurs. Elle reconnaît la double nature, à la fois culturelle et économique, des expressions culturelles contemporaines, et les contributions significatives des industries culturelles et créatives pour une croissance durable et inclusive, ainsi que la réduction des inégalités sociales (par le biais de l'accès et la participation). De ce fait, il s'agit d'un outil stratégique et global pour atteindre l'Agenda 2030 de Développement Durable.

La Convention de 2005 est étroitement liée à l'économie créative et crée un cadre dans lequel l'échange international de biens et services créatifs et culturels peut prospérer, selon des modalités durables – sur le plan environnemental, culturel, créatif et économique – et équitables.



QU'EST-CE QUE L'ÉCONOMIE CRÉATIVE ?

L'économie créative est le reflet de l'innovation et de la créativité inhérentes à la ressource la plus remarquable du monde, sa population. Chaque société, chaque culture et chaque pays dispose en abondance de cette ressource. Pour construire une économie créative dynamique, il est essentiel de la stimuler, la libérer, la former et lui donner les moyens de s'épanouir et de prospérer.

L'économie créative comprend des secteurs tels que le cinéma, l'audio-visuel, le design, les arts des médias, la musique, les arts du spectacle, l'édition et les arts visuels.

Au XXI^e siècle l'économie créative devient étroitement liée à l'innovation technologique, fournissant du contenu pour les plateformes et les nouveaux produits. Par la même occasion, la technologie fournit de nouveaux mécanismes par lesquels le contenu et les produits peuvent être partagés et échangés. Elle contribue à créer du plein emploi productif et du travail décent, à soutenir l'esprit d'entreprise, la créativité et l'innovation, à encourager la formalisation et la croissance des micro, petites et moyennes entreprises, à stimuler l'innovation, à responsabiliser les personnes, à promouvoir l'inclusion sociale et à réduire la pauvreté.

L'UNESCO soutient l'émergence d'industries culturelles et créatives (ICCs) fortes et dynamiques, par le biais de sa Convention de 2005 sur la Protection et la Promotion de la Diversité des Expressions Culturelles.

Les ICC sont au cœur de l'économie créative.



Aujourd'hui, la culture et l'économie créative représentent **3,1 %** du produit intérieur brut (PIB) mondial et **6,2 %** de tous les emplois dans le monde.

Bien que la pandémie de Covid-19 frappe de plein fouet le secteur créatif, l'économie créative demeure le secteur qui enregistre une croissance des plus rapides dans de nombreuses économies, offrant un taux de rendement significatif aux gouvernements qui déploient des outils politiques appropriés pour stimuler la créativité et le développement du secteur.

POURQUOI L'ÉCONOMIE CRÉATIVE EST-ELLE IMPORTANTE ?

Son impact, aussi important soit-il, n'est pas seulement économique mais également culturel, environnemental et social. Il s'agit, de manière relative, d'un secteur vert de l'économie, au cœur de nombreuses entreprises sociales.

C'est aussi un secteur offrant de nombreuses possibilités de carrière pour les jeunes, les femmes et d'autres communautés marginalisées. Il repose sur la capacité à créer des récits qui stimulent, enthousiasment et engagent le public. Il utilise avec succès la technologie pour étendre la portée des formes artistiques traditionnelles, créant ainsi de nouveaux publics et de nouvelles opportunités. Il défie, informe et élargit le discours et la compréhension humaine.

QU'EST-CE QUE L'ENTREPRENEURIAT CRÉATIF ?

▶ **L'entrepreneuriat créatif**

est l'un des moteurs de l'économie créative. Il s'agit des aptitudes, de l'énergie et des compétences qui, avec la créativité, sont à la base du succès du secteur créatif.

▶ **Les entrepreneurs créatifs** sont présents dans tous les secteurs de l'économie créative. Ils apportent des compétences commerciales et des analyses aux entreprises créatives, les faisant sortir de la sphère de la réflexion et de l'expression personnelles pour les amener dans le domaine public et sur le marché.

▶ **Les entrepreneurs créatifs** font depuis longtemps partie intégrante de l'économie créative, travaillant avec les talents créatifs pour trouver de nouvelles opportunités et de nouveaux marchés. Ils sont aussi essentiels à la réussite du secteur que les talents créatifs. À l'instar de ces derniers, leurs instincts doivent être nourris et affinés, afin de leur permettre de tracer leur voie vers le succès.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Prix international UNESCO-Bangladesh Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman pour l'économie créative vise à promouvoir l'économie et l'entrepreneuriat créatif en tant que vecteurs essentiels du développement durable. Le prix contribue à la réalisation des objectifs de développement durable suivants.



Cible 4.3 • D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

Cible 4.4 • D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

Cible 4.5 • D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle



Cible 5.a • Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne

Cible 5.5 • Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique



Cible 8.2 • Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'oeuvre

Cible 8.3 • Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

Cible 8.5 • D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

Cible 8.9 • D'ici à 2030, élaborer et mettre en oeuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux



L'APPEL À CANDIDATURES

QUI PEUT SOUMETTRE DES CANDIDATURES POUR LE PRIX*?

Les candidatures peuvent être soumises par :

- **Les gouvernements des États membres de l'UNESCO**, en consultation avec leurs commissions nationales pour l'UNESCO, et les ministères compétents travaillant dans le domaine de l'économie créative
- **Les ONG** qui ont des partenariats officiels avec l'UNESCO
- **Les organisations professionnelles, académiques et non gouvernementales internationales, régionales et nationales**, travaillant dans le domaine de l'économie créative

L'auto-candidature ne sera pas prise en considération.

* Consultez les statuts du Prix [ici](#).

QUI EST ÉLIGIBLE ?

Le Prix est ouvert à :

- **Des personnes, des institutions, des organisations, des entités ou des organisations non gouvernementales (ONG)** ayant apporté des contributions significatives à l'économie créative à travers la conception et la mise en œuvre d'initiatives novatrices destinées à promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes, dans l'économie créative
- Une attention particulière sera accordée **aux initiatives, aux projets et aux programmes** favorisant la participation des femmes, des groupes marginalisés, notamment ceux issus de la diaspora et des communautés immigrés

Les travaux effectués par une personne décédée ne seront pas pris en considération.



COMMENT SOUMETTRE UNE CANDIDATURE ?

Les candidatures doivent être soumises en anglais ou en français au Secrétariat du Prix sur le site de l'UNESCO **avant le 10 décembre 2022**.

Chaque candidature doit comprendre :

- Une description du profil du nominé et des résultats de l'initiative
- Une description détaillée démontrant comment l'initiative du nominé contribue aux objectifs du Prix
- Des pièces justificatives (photos, témoignages vidéo de bénéficiaires du programme, rapport)
- Une lettre d'appui de la Commission nationale de l'UNESCO, si applicable

▼
Soumettre une candidature

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Un jury composé de **cinq membres indépendants**, réputés dans le domaine de l'économie créative, sera nommé par la Directrice Générale de l'UNESCO.

Le lauréat sera sélectionné par la Directrice Générale sur la base des évaluations et des recommandations faites par le jury.

Le jury sera guidé dans ses recommandations par le critère du caractère novateur et/ou de l'impact avéré des initiatives présentées dans les dossiers de candidature. **Une attention particulière sera portée aux initiatives qui :**

- **Luttent contre les inégalités de genre** dans l'accès au marché de l'emploi des industries culturelles et créatives
- Renforcent les capacités en matière d'entrepreneuriat créatif **des migrants et des communautés de la diaspora** afin d'encourager des échanges culturels plus larges

Toute candidature incomplète sera automatiquement disqualifiée.

CALENDRIER

- 10 octobre 2022** Lancement de l'appel à candidatures
- 10 décembre 2022** Clôture de l'appel à candidatures
- Juin 2023** Cérémonie de remise du Prix au Siège de l'UNESCO à Paris pendant la 9^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

NOUS CONTACTER

UNESCO-Bangladesh
Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman
Prix international pour l'économie créative

UNESCO
7 place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP France
creativeeconomyprize@unesco.org



unesco

Diversité
des expressions culturelles